



**LABORATOIRE DEPARTEMENTAL  
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS  
RIOLAIS**

**Parc d'Activités 3R Rioz Nord Est  
Rue des Frères Lumière  
70190 RIOZ**

**Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence  
Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté**

Unité de gestion	810	CC PAYS RIOLAIS	
Installation	070002275	RESEAU SORANS BREUREY THEY	
Point surveillance	2721	HAMEAU DE BREUREY	
Commune prélèvement	SORANS LES BREUREY		
Destinataires	ARS DT 70 - COM COM		
Préleveur	LDVH	Date Prél	08/12/2025
Référence commande	2025/001	Date Récept	08/12/2025
Date début analyse	08/12/2025	Heure Récep	15:00

**RAPPORT D'ESSAI HY2550-5331**

**Analyse de Type D1**

**Numéro d'échantillon: 50-30**

Lieu exact prélèvement 10 rue des Bruyères

Eau TRAITEE

**MESURES SUR SITE réalisées par le préleur**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	Limites
# Prélèvement	FD T 90-520	JH		/	/
# Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	0.35	mg/L	/	/
# Chlore total	NF EN ISO 7393-2	0.35	mg/L	/	/
# Température	Détermination °C v4	12.8	°C	/	25

**Examen Bactériologique (Vesoul)**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	Limites
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	9	/mL	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	8	/mL	/	/
# Spores anaérobies sulfito-réductrices	NF EN 26461-2	<1	/100 mL	/	0
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	/

## Examen Chimique D1 (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	8.0	pH	[6.5 ; 9.0]	
# T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v4	13.4	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	347	µS/cm	[200 ; 1100]	
# Turbidité	NF EN ISO 7027-1	1.4	NFU	2.0	
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L	0.10	

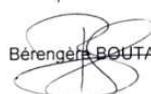
## CONCLUSION GENERALE

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés

Dossier validé le : 12/12/2025

La Responsable Qualité

Imprimé le : 12/12/2025

  
Bérengère BOUTARD

L'utilisation de notre marque d'accréditation est interdite, en-dehors de la reproduction intégrale des rapports d'essai. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiées par le symbole (#). Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Elles sont émises selon les critères définis dans les arrêtés du 11 janvier 2007 modifiés (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats (données disponibles sur demande). Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC.\* données fournies par le client dont le laboratoire ne peut être tenu responsable. Lorsque le laboratoire n'assure pas le prélèvement, les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Dans le cadre d'une amélioration continue, les résultats sont susceptibles d'être consultés par des évaluateurs du COFRAC. Les résultats provenant d'un prestataire externe rendus sous accréditation et inscrits dans le présent rapport sont couverts par l'accréditation de ce dernier.